



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.
GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 8.21
17 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIEME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Nairobi, 20-25 Novembre 2005
Point 14 (b) de l'ordre du jour

RAPACES DANS LA REGION AFRIQUE-EURASIE *(Document soumise par l' Royaume-Uni)*

Ils sont reproduits ci-dessous le résumé exécutif du document "Évaluation du bien-fondé d'un outil CMS relatif aux rapaces migrateurs dans la région Afrique-Eurasie" soumis par le Royaume-Uni. Les à texte intégral du document et du "Rapport sur l'état des populations de rapaces dans la région Afrique-Eurasie" en anglais seulement, est disponible en tant que document PNUE/CMS/Inf. 8.18.

1 RÉSUMÉ

Parmi tous les groupes d'oiseaux, les espèces prédatrices ont toujours particulièrement attiré l'attention des hommes en raison de leur vol gracieux et des qualités de célérité, d'agilité et de force qui leur sont attribuées : aujourd'hui encore, les aigles et les faucons font par exemple partie du trésor national de nombreux pays. Désignés collectivement sous le nom de *rapaces*, les oiseaux tels que les aigles, les buses, les faucons, les vautours et les hiboux se caractérisent par leur durée de vie relativement longue, leur faible taux de reproduction et leur rareté globale. Toutes ces caractéristiques découlent de leur position dominante dans la chaîne alimentaire. Malheureusement, ces adaptations évolutives hors du commun les rendent aussi particulièrement vulnérables aux modifications rapides de leur environnement.

Au milieu des années 1960, les faucons pèlerins ont été décimés en nombre en Eurasie et en Amérique du nord en raison de l'utilisation par l'agriculture de pesticides persistants. Ces produits, absorbés par l'intermédiaire de leurs proies, se sont accumulés dans leurs organismes et ont abouti à un amincissement de la coquille des œufs et à une baisse de leur potentiel de reproduction. Depuis, l'état des populations de rapaces est devenu un sujet de préoccupation majeur. En Europe, où des plans de surveillance sont en place depuis longtemps, de nombreux rapaces connaissent visiblement des pertes de diversification et des raréfactions de population d'une ampleur significative (voire grave, dans certains cas).

La recherche a montré que les rapaces doivent faire face à de nombreuses menaces. La plus importante d'entre elles résulte des pratiques d'exploitation intensive des terres qui réduisent la quantité de proies disponibles et de sites adaptés à la reproduction. Néanmoins, d'autres facteurs, isolés ou combinés, peuvent également affecter les rapaces dans diverses

circonstances. Il s'agit notamment des facteurs suivants : pollution de l'environnement, empoisonnement par les pesticides, obtention de trophées de chasse, capture et commerce à destination des fauconneries, collisions avec les lignes à haute tension et électrocutions, perturbations d'ordre général et menace croissante des changements climatiques. De plus, les rapaces migrateurs doivent disposer de réseaux d'habitats appropriés tout au long de leurs voies de migration et de nombreuses espèces ont tendance à se masser sur les bandes de terre, les cols de montagne et le long des côtes, lieux où ils risquent particulièrement d'être victimes de capture et de chasse intensives.

Les éléments de preuve accumulés concernant le déclin national ou régional des rapaces, la pression croissante imposée à leurs populations et l'incapacité visible des mesures de conservation actuelles à rétablir la situation, ont amené la VI^{ème} Conférence mondiale sur les oiseaux de proie et les hiboux (World Conference on Birds of Prey and Owls, Budapest, mai 2003) à adopter une résolution proposant la mise en place d'un nouvel accord multilatéral pour la conservation des rapaces migrateurs de la région Afrique-Eurasie, sous l'égide de la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals).

Cette résolution a été adoptée par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, le DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs), lequel a suggéré au conseil scientifique de la CMS de mener une étude sur le bien-fondé de l'élaboration d'un nouvel outil de conservation des rapaces avant la prochaine Conférence des parties qui se tiendra à Nairobi, du 16 au 25 novembre 2005. Cette suggestion a été approuvée et ce rapport présente les résultats de l'étude commandée par le DEFRA et réalisée par NatureBureau.

L'étude avait pour objectif global « d'évaluer si un accord international pour la conservation des rapaces migrateurs [y compris les hiboux] devrait ou non être mis en place sous l'égide de la CMS dans la région Afrique-Eurasie ». Elle avait plus particulièrement pour mission « d'examiner les avantages et les inconvénients possibles d'un accord CMS dans la région et d'aboutir à une recommandation parfaitement motivée sur le bien-fondé ou non de la mise en place d'un tel accord ».

1.1 Zone et espèces concernées

L'étude a commencé par identifier les rapaces retrouvés régulièrement dans les régions paléarctique et éthiopienne et elle a conclu à un nombre total de 211 espèces. Une évaluation plus détaillée a ensuite été menée en vue de déterminer lesquelles de ces espèces entreprenaient de façon régulière des déplacements migratoires supérieurs à 100 km lors de leur cycle annuel au sein des régions éthiopienne ou paléarctique . L'ensemble des populations ainsi défini a ensuite été considéré dans le cadre de cette étude comme constitutif de la région Afrique-Eurasie.

1.2 Examen de l'état des populations de rapaces migrateurs de la région Afrique-Eurasie

Une fois la zone et les espèces concernées définies, l'état actuel des espèces en questions et les menaces auxquelles elles sont confrontées ont été examinés minutieusement. Cette étape a impliqué la consultation des publications récentes, l'interrogation de la base de données mondiale des oiseaux de BirdLife International et des échanges avec un panel d'experts comprenant des chercheurs travaillant sur les rapaces et disposant d'une large expérience directe de la région Afrique-Eurasie. Ce travail a abouti à la rédaction d'un rapport sur l'état des populations de rapaces dans la région Afrique-Eurasie (*Status report on raptors in the African-Eurasian region*, Tucker et Goriup, août 2005), désigné sous le nom de Rapport sur l'état des rapaces (tiré à part disponible auprès du DEFRA).

L'examen a révélé que, sur 211 espèces de rapaces présentes dans la région Afrique-Eurasie, 74 sont des espèces migratrices dont sept sont globalement menacées et trois quasi menacées. Les dix espèces concernées sont :

Espèces	Nom anglais	Noms français
<i>Milvus milvus</i>	Red Kite	Milan royal
<i>Aegypius monachus</i>	Cinereous Vulture	Vautour moine
<i>Circus maurus</i>	Black Harrier	Busard noir
<i>Circus macrourus</i>	Pallid Harrier	Busard pâle
<i>Aquila clanga</i>	Greater Spotted Eagle	Aigle criard
<i>Aquila adalberti</i>	Spanish Imperial Eagle	Aigle ibérique
<i>Aquila heliaca</i>	Imperial Eagle	Aigle impérial
<i>Falco naumanni</i>	Lesser Kestrel	Faucon crécerellette
<i>Falco vespertinus</i>	Red-footed Falcon	Faucon kobez
<i>Falco cherrug</i>	Saker Falcon	Faucon sacre

Tous ces rapaces, à l'exception du busard noir, sont des migrateurs intercontinentaux se reproduisant principalement au sein du Paléarctique occidental. Toutefois, ces observations sont peut-être le reflet de l'insuffisance de connaissances sur l'état des populations de certains migrateurs inter-Afrique et sur le caractère migrateur ou non de certaines espèces menacées.

En Europe, l'analyse des tendances des populations de rapaces migrateurs montre que près d'un tiers connaît un déclin rapide de plus de 1 % par an. Par ailleurs, 21 % ont été victimes d'un déclin plus important proche de 3 % par an, en moyenne au cours des 10 dernières années. Malheureusement, il n'existe que très peu d'informations précises sur l'état des populations de rapaces (reproduction et hivernage) dans la majeure partie de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Même si un grand nombre de comptages des rapaces sur des sites particuliers est disponible, il est difficile de les compiler et d'en déduire des tendances probables des populations pour la plupart des espèces. Cependant, il semble que le nombre de certaines espèces non répertoriées ci-dessus, notamment l'aigle ravisser (*Aquila rapax*, ou tawny eagle en anglais) et l'élanion naucier (*Chelictinia riocourii*, ou African swallow-tailed kite en anglais) a récemment diminué.

De façon générale, il est clair qu'au moins 32 des espèces de rapaces migrateurs de la région Afrique-Eurasie (53 %) connaissent un état de conservation défavorable au niveau global ou régional. Ainsi, une proportion tristement élevée de rapaces migrateurs se trouve confrontée à des situations nécessitant une intervention protectrice. Contrairement à certains autres groupes d'oiseaux migrateurs déjà couverts par des outils spécifiques de la Convention de Bonn (albatros, gibiers d'eau, grues et outardes), celui des rapaces ne bénéficie d'aucun plan de protection international spécifique à l'heure actuelle, bien que tous soient concernés par l'annexe II de la Convention.

1.3 Menaces pesant sur les populations de rapaces migrateurs

D'après les informations actuellement disponibles, il apparaît que les principales menaces susceptibles de peser sur les populations de rapaces dans les dix prochaines années sont les suivantes :

- Perte ou dégradation de l'habitat (menace la plus fréquente pour les populations de rapaces et cause fondamentale probable du mauvais état de conservation de la

plupart des espèces), en particulier perte de l'habitat résultant de l'expansion agricole, de l'intensification des cultures, du surpâturage des herbages naturels restants (en particulier au Moyen-Orient et en Afrique) et de la disparition des zones humides

- Tirs sur les rapaces migrateurs pour le trophée de chasse ou le sport, particulièrement au Moyen-Orient
- Empoisonnement accidentel (par ex. par les appâts empoisonnés utilisés pour contrôler les chiens retournés à l'état sauvage, les chacals et les loups)
- Électrocution par les lignes à haute tension
- Persécution délibérée des rapaces (par ex. coups de fusils et destruction des nids en vue de protéger le gibier)
- Dérangement des oiseaux en phase de reproduction (par les activités touristiques, forestières ou agricoles, par ex.)

Les collisions avec les éoliennes pourraient devenir prochainement un problème d'ampleur significative en raison du développement rapide de parcs éoliens sur les voies de migration des rapaces. À plus long terme, les changements climatiques constitueront une menace majeure supplémentaire pour les rapaces migrateurs et viendront exacerber les modifications déjà provoquées par les Hommes dans toute la région car les stratégies de migration pourraient être bouleversées par les modifications des habitats et du déroulement des événements biologiques engendrées.

Les lieux où se rassemblent les rapaces migrateurs (et autres oiseaux planeurs), généralement pour réduire autant que possible la distance à parcourir au-dessus de l'eau ou pour éviter une chaîne de montagne, sont d'une importance toute particulière. Ainsi un site d'importance est un site où 3 000 rapaces passent régulièrement lors des migrations printanière ou automnale. Le groupe BirdLife International a identifié au moins 100 sites de ce type au sein de la zone étudiée dans le cadre de son inventaire des zones ornithologiques importantes. Toutefois, la protection légale et la préservation de nombre de ces sites pourraient être grandement améliorées ; à peine plus de la moitié des sites disposent d'un statut de zone protégée et seuls 20 sites bénéficient d'un bon niveau de protection.

1.4 Potentialités d'un nouvel outil CMS relatif aux rapaces migrateurs

Parallèlement à l'examen de l'état des populations, les mesures internationales actuelles de conservation décrétées par les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) correspondants ont également été examinées, plus spécifiquement à propos des rapaces migrateurs, et le rôle potentiel que pourrait jouer un nouvel outil de protection placé sous l'égide de la CMS a été évalué. Les points forts, faiblesses, conditions favorables et entraves propres aux différents types d'outils CMS ont également été analysés.

Il existe onze accords multilatéraux sur l'environnement (AME) présentant (ou pouvant présenter) une pertinence significative dans le cadre de la conservation des rapaces (qu'ils soient migrateurs ou sédentaires) et/ou de leurs habitats dans la région Afrique-Eurasie, à savoir :

AME généraux sur l'environnement / les écosystèmes AME de protection de la nature

Conservation européenne des paysages (European Landscape Conservation)

Directive européenne relative aux oiseaux (EC Birds Directive)

Convention sur la biodiversité (Convention on Biological Diversity)

Directive européenne relative aux habitats (EC Habitats Directive)

Convention sur les changements climatiques (Climate Change Convention) Convention de Berne

Convention de lutte contre la désertification (Convention to Combat Desertification) Convention africaine

Convention de Ramsar

CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), ou Convention de Washington

Convention de Bonn

L'examen de ces AME nous a permis d'observer que ces derniers offrent une panoplie de réglementations interconnectées (voire partiellement redondantes). Elles couvrent en théorie, toutes les menaces rencontrées par les rapaces migrateurs dans la région Afrique-Eurasie. Toutefois, il apparaît également que ces dispositions ne suffisent pas actuellement à enrayer le déclin des populations de rapaces migrateurs en Afrique et en Eurasie, et ce principalement en raison de l'absence d'un plan d'action international unitaire pouvant permettre d'unir les efforts déployés pour leur protection. Seule la Convention de Bonn propose un mécanisme d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action international de cette nature susceptible de coordonner et de prendre en compte les AME existants et de s'attaquer aux lacunes qui subsistent.

1.5 Nouvel exercice de consultation des outils de la Convention de Bonn

Un document de consultation a été préparé (en anglais et en français). Les principales possibilités et les alternatives supplémentaires à envisager pour améliorer l'état de conservation des rapaces migrateurs de la région Afrique-Eurasie y sont exposées. Ce document de consultation, ainsi que le Rapport sur l'état des rapaces, sont disponibles sur le site Internet de l'étude et ont été distribués aux groupements d'intérêts suivants, dont les réponses ont été activement sollicitées :

- Correspondants de la Convention de Bonn (ministères et agences gouvernementales)
- Secrétariats des autres AME pertinents
- Chercheurs
- Organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement

Cet exercice et ses recherches documentaires ont été accueillis favorablement par le Secrétariat de la Convention de Bonn qui y a vu une approche innovante pour le développement de nouveaux outils. Il a permis de réunir 60 réponses en provenance de 35 états de l'aire de répartition au total. Sans être ni exhaustives ni officielles, ces réponses sont venues conforter fortement les observations énoncées dans le Rapport sur l'état des rapaces, à savoir (i) que peu de hiboux migrateurs connaissent à l'heure actuelle un état de conservation défavorable ; (ii) qu'une proportion importante des rapaces migrateurs de la région Afrique-Eurasie présentent un état de conservation insatisfaisant ; et (iii) que presque 90 % des répondants ont appuyé l'hypothèse selon laquelle l'état de conservation des rapaces migrateurs serait amélioré par la mise en place d'un nouvel outil de la Convention de Bonn . Sur ce dernier point, les principaux motifs ayant conduit certains à ne pas soutenir la proposition reposaient sur l'inquiétude liée à un éventuel détournement de l'attention des conventions existantes et de leur mise en œuvre et à la durée nécessaire pour conclure de nouveaux accords pour la CMS.

La forme globalement préférée des répondants (qu'il s'agisse d'agences officielles ou d'organismes non gouvernementaux) pour ce nouvel outil est celle d'un protocole d'entente non contraignant accompagné d'un plan d'action. La consultation n'avait pas pour mission de collecter les motifs des préférences mais il est vraisemblable que les répondants aient basé leur choix sur l'analyse des points forts, faiblesses, entraves et conditions favorables propres aux diverses possibilités, telle que présentée dans le tableau 11. Les avantages les plus importants d'un protocole d'entente sont peut-être son caractère non contraignant et le temps relativement court nécessaire à son adoption.

1.6 Conclusions et recommandations

L'examen de l'état de conservation des rapaces montre clairement qu'il y a actuellement matière à inquiétude pour au moins 32 espèces de rapaces migrateurs en Afrique et en Eurasie ; que la situation ne s'améliore pas avec le temps pour la plupart des espèces; et que d'ailleurs, de nombreuses autres espèces pourraient s'avérer ainsi menacées lorsque des études plus détaillées seront menées en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique.

L'évaluation des dispositions des AME applicables existants a mis en évidence que même si elles semblent couvrir l'ensemble des problèmes, elles se montrent en réalité incapables de préserver les rapaces migrateurs, en grande partie par manque de ciblage, de ressources et de coordination.

L'exercice de consultation sur la possible création d'un nouvel outil dans le cadre de la Convention de Bonn a révélé la mesure des problèmes rencontrés par les rapaces migrateurs en Afrique et en Eurasie et la nécessité de prendre rapidement des mesures. Il a également fait apparaître une large adhésion à l'idée de mettre en place un protocole d'entente non contraignant associé à un plan d'action en vue de faciliter la prise urgente de mesures concertées par les états concernés et de s'attaquer ainsi aux problèmes décrits.

Par conséquent, nous préconisons la préparation d'une ébauche de protocole d'entente avec plan d'action qui pourrait être soumise pour évaluation à l'occasion de la prochaine Conférence des parties de la Convention de Bonn, et nous recommandons que cette ébauche :

- renouvelle et accentue les appels en s'appuyant sur les AME existants, le cas échéant ;
- se concentre sur les oiseaux de proie migrateurs diurnes de la région Afrique-Eurasie, mais inclue également les hiboux ;
- couvre l'ensemble des rapaces de la région Afrique-Eurasie, par ordre de priorité selon l'état de conservation des espèces ;
- couvre uniquement les espèces de rapaces réellement migrateurs se retrouvant régulièrement dans la région Afrique-Eurasie ;
- s'applique à l'ensemble des palettes de rapaces migrateurs (sauf pour les états qui reçoivent uniquement la visite de faucons de l'Amour, ou *Falco amurensis*, Amur falcons en anglais) qui se retrouvent régulièrement dans les régions éthiopienne et paléarctique occidentale lors de leur cycle annuel ;
- se concentre sur des mesures transfrontalières essentielles s'attaquant aux menaces principales pesant sur les rapaces migrateurs ;
- plaide en faveur des activités pouvant accroître la prise de conscience de la situation des rapaces migrateurs et de leurs problèmes ;
- propose la surveillance des populations de rapaces dans toute la région ;

- identifie les régions dans lesquelles des mesures devraient être prises et définit les priorités et les responsabilités pour leur mise en œuvre.

Nous pensons que les principaux problèmes auxquels un nouveau protocole d'entente risque d'être confronté lors des actions en faveur de la conservation des rapaces sont les suivants :

- l'obtention du nombre et du type nécessaires d'états signataires pour que le protocole puisse être opérationnel, sachant que certains émettent des réserves concernant leurs charges existantes ;
- la mise en application du protocole, étant établi qu'il ne dispose d'aucun budget ou statut légal formel et que son efficacité dépend donc totalement de la bonne volonté des états participants ;
- la conservation d'un haut niveau de coordination et de soutien étant donné le grand nombre d'espèces et l'étendue géographique de la région, le secrétariat étant fourni par le Secrétariat de la Convention et l'ampleur des moyens insufflés dépendant des ressources disponibles pour ce dernier et des autres priorités du programme ;
- la possible confusion avec l'accord AEWA sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie.

Si la Conférence des parties se prononce en faveur de la mise en place d'un nouveau protocole d'entente avec plan d'action pour les rapaces migrateurs en Afrique-Eurasie, nous recommandons donc que soit alors formé un consortium ad hoc des états impliqués afin de donner le jour au protocole en consultation avec le Secrétariat de la Convention.

Enfin, en supposant que soit adopté un protocole d'entente avec plan d'action suivant les grandes lignes proposées dans le document joint à ce rapport, le coût différentiel estimé de la mise en œuvre de ces mesures sur une durée de cinq ans s'élèverait à 1 970 000 \$. Cette somme est certes quelque peu plus élevée que celles engagées pour les autres protocoles de la Convention de Bonn, mais il faut garder à l'esprit que celui-ci a de loin la portée la plus large en terme d'États de l'aire de répartition et d'espèces concernés. Par ailleurs, s'agissant d'un programme de conservation global, ce montant est tout à fait modeste et pourrait être réuni en entretenant des partenariats privés/publics et en récoltant des dons en nature ou des contributions de contrepartie.